

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 11 janvier 2022

Le vingt janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoint. Sylvie LE GALL-BRIAND, Julien BENOIST, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Martine TRAPON, Quentin LE HERVE, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Erwan GUIZOUARN, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur le Maire sollicite l'intégration à l'ordre du jour de la séance, du point suivant : **Réalisation d'une voie douce à partir de la rue Georges Voisin jusqu'à Beg Ar Menez**

Le conseil municipal valide cette proposition

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est validé par l'assemblée

1 - Réalisation d'une voie douce à partir de la rue Georges Voisin jusqu'à Beg Ar Menez

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le projet de réalisation d'un cheminement doux en bordure de la Route Départementale n° 712, de la rue Georges Voisin jusqu'à Beg Ar Menez. Ce projet a été validé sous réserve, pour un montant de 46 548.00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT**, la proposition d'un montant de 46 548.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites à la section Investissement du budget de la commune
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec le Conseil Départemental pour réalisation des travaux et l'ensemble des documents se rapportant à cette opération

2 - Travaux sur voies communales / voirie 2022

Jean Claude RIOU, Maire-Adjoint en charge de la voirie communale, informe l'assemblée avoir sollicité le service voirie de Lannion Trégor Communauté pour réalisation de devis pour travaux sur voies communales.

Les propositions sont les suivantes :

- Voie communale de Kerniou	31 218.06 euros
- Voie communale de Keranfoll	9 086.76 euros
- Voie communale de Keravel Coz	12 357.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les propositions ci-dessous
- **PRECISE** que les sommes seront inscrites à la section Investissement du budget primitif 2022
- **SOLLICITE** le fonds de concours au titre de la voirie communale, auprès de LTC

3 - Personnel communal : lignes directrices de gestion

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 août 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit l'élaboration de lignes directrices de gestion (LDG) et leur adoption par le conseil municipal après avis du comité technique.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent ainsi à :

1° - Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC),

2° - Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, en effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examineront plus les décisions en matière d'avancement à compter du 1er janvier 2021.

3° - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réunir la commission « administration générale » afin de valider la trame qui sera présentée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor. La commission se réunira le lundi 24 janvier 2022 à 18 heures 15.

4 - Validation de l'avant-projet du lotissement de la métairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'esquisse de la « Résidence de la Métairie » avec la prise en compte de l'ensemble des remarques émises par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'esquisse telle que présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

5 - Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la revalorisation des tarifs communaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** une augmentation de l'ensemble des tarifs communaux à hauteur de 2 %
- **FIXE** les tarifs conformément au tableau suivant :

	Commune	Extérieurs
Salles Communales	2021	2021
Salle polyvalente pour repas, bal, buffet (avec chauffage)	214.00	278.00
Salle polyvalente pour repas, bal, buffet (sans chauffage)	183.00	238.00
Salle polyvalente pour vin d'honneur, expo, spectacle (avec chauffage)	107.00	140.00
Salle polyvalente pour vin d'honneur, expo, spectacle (sans chauffage)	74.00	97.00
Salle Jean Scruignec pour repas, buffet (avec chauffage)	117.00	153.00
Salle Jean Scruignec pour repas, buffet (sans chauffage)	97.00	126.00
Salle Jean Scruignec pour vin d'honneur, expo, spectacle (avec chauffage)	74.00	97.00
Salle Jean Scruignec pour vin d'honneur, expo, spectacle (sans chauffage)	54.00	70.00
Salle Jean Scruignec pour cafés obsèques (avec chauffage)	54.00	70.00
Salle Jean Scruignec pour cafés obsèques (sans chauffage)	34.00	44.00
Pack : ensemble des salles et cuisine (avec chauffage)	344.00	447.00
Pack : ensemble des salles et cuisine (sans chauffage)	278.00	362.00
Caution salles	1 560.00	1 560.00
Location local du stade	74.00	97.00
Cuisine	64.00	84.00
Couverts à l'unité	0.50	0.70
Vaisselle détériorée ou cassée	2.00	2.65
Majoration pour utilisation le lendemain	54.00	70.00
Photocopies	0.30	
Photocopies scolaires	0.20	
Droit de place emplacement inférieur à 20m ² /m ²	Gratuit	2.00
Droit de place emplacement supérieur à 20m ² (forfait)	Gratuit	63.00
Bibliothèque municipale - cotisation individuelle / an	6.20	
Bibliothèque municipale - cotisation famille / an	9.50	
Cimetière communal - Concession de terrain 2m ² - 30ans	97.00	
Cimetière communal - Concession de terrain 2m ² - 50ans	161.00	
Columbarium 15 ans	263.00	
Columbarium 30 ans	525.00	
Columbarium 50 ans	788.00	
Cavurne 15 ans	160.00	
Cavurne 30 ans	321.00	
Cavurne 50 ans	535.00	
Location tentes de réception - association + fêtes de quartier	Gratuit	64.00
Location tentes de réception - particuliers	64.00	87.00
Location tentes de réception - caution / tente	1 560.00	1 561.00

Location luminaires pour tentes de réception	10.00	13.00
Location plancher associations	Gratuit	64.00
Cauton mobilier		
- Rangement	42.00	42.00
- Propreté du mobilier	62.00	62.00
Location tables		
- Associations	Gratuit	3.00
- Particuliers	1.00	2.50
Location chaises	Gratuit	0.50
Cours informatique (cotisation annuelle)	21.00	
Cours de couture (cotisation annuelle)	11.00	
Chaufferie bois : prix du Mwh	84.00	

- **PRECISE** que les tarifs entrent en vigueur au 20 janvier 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

6 - Projet piscine : convention avec la Fédération Française de Natation

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré des représentants de la Fédération Française de Natation, lors du Congrès des Maires 2021. Il précise que cet organisme joue un rôle actif dans le domaine des piscines et l'aménagement du territoire. Il engage notamment des actions visant à renforcer son rôle de partenaire des collectivités territoriales investies dans la construction de nouvelles installations aquatiques.

La FFN peut assurer le suivi des projets de construction d'équipements, en accompagnant **gratuitement** les porteurs de projet. Pour se faire, cette participation peut être formalisée dans le cadre d'une convention, signée entre la collectivité et la FFN.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire appel à la Fédération Française de Natation pour accompagner la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC dans le cadre du projet de création d'une piscine. Cette participation doit être formalisée dans le cadre d'une convention entre la collectivité et la FFN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant

7 - Demande de subvention

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée, d'une demande d'aide financière émanant d'une étudiante, domiciliée sur la commune. Cette dernière, lycéenne au Lycée Auguste Pavie à GUINGAMP, doit réaliser un voyage. La demande fait état d'un reste à charge de 165 euros. Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 8 octobre 2020, fixant les modalités d'attribution des subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lui octroyer, **sous réserve que l'élève fournisse une présentation plus approfondie de sa demande (destination, coût total)**, une aide financière selon le calcul suivant :

150 x 50 % = 75 euros

15 x 10 % = 1.50 euros

Montant de l'aide : 76.50 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire, sous réserve d'une présentation plus complète
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

8 - Installation d'un boviduc au lieudit « Le Crénest » : réalisation de travaux d'enrobées

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un boviduc porté par l'EARL Le Crénest, au lieudit « Le Crénest », sur la voie communale n° 904. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre un accord de principe quant à la prise en charge par la collectivité, des travaux d'enrobées sur la voie communale. Un devis sera sollicité auprès du service Voirie de Lannion Trégor Communauté, au vue de l'avancement des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un accord de principe quant à la prise en charge par la collectivité des travaux de réfection de la voie communale suite à la réalisation du boviduc

9 - Projet d'aménagements de sécurité rue Edouard Prigent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de sécurité sur la route départementale n° 712, à l'entrée de l'agglomération, dans la rue Edouard Prigent. 3 esquisses sont proposées.

Le Conseil Municipal souhaiterait si possible :

- Modifier la largeur des accotements à parts égales afin de créer des courbes au lieu d'une ligne droite
- Modifier éventuellement l'entrée au stade en créant un accès par la voie communale et empruntant l'aire de jeux. Il conviendrait de se rendre sur place pour évaluer cette possibilité

Serge OLLIVAUX informe l'assemblée qu'il rencontre une société pour rénovation de la pelouse du terrain des sports ce samedi 22 janvier à 10 heures et propose aux membres du Conseil Municipal de profiter de cette occasion pour étudier ce projet. L'assemblée prend note de ce rendez-vous

10 – Affaires diverses

Anne-Karine LE MAOU

- signale le vol de plaques d'entrées de propriétés. Elle recense 2 vols
- suggère la création d'un « habitat pour tous » à la résidence de la métairie. Monsieur le Maire lui rappelle qu'un habitat groupé est prévu dans le projet

Martine TRAPON

- précise que la CAF propose des financements pour réalisation d'habitats sociaux groupés
- signale un dysfonctionnement du chauffage à la salle polyvalente. Monsieur le Maire l'informe que les services techniques ont été informés du problème

Monsieur le Maire

- fixe la réunion de la « Commission de contrôle des listes électorales » le jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures 30
- informe l'assemblée que des travaux ont été réalisés par l'entreprise LE GRAND TP sur les chemins de Kerlun, Kervoas Bihan et Tossen Langanen

Jean Claude RIOU remercie les membres du Conseil Municipal pour leur soutien, leur présence et les fleurs lors du décès de sa mère.

Nolwenn BOHEC signale

- une fuite d'eau dans la salle omnisport
- le manque d'entretien des locaux de la salle polyvalente. Monsieur le Maire l'informe que l'auto laveuse vient d'être réparée. Il signale qu'Isabelle DANJOT, est affecté au nettoyage des bâtiments communaux. Il propose qu'un nettoyage plus profond soit réalisé pendant les vacances scolaires, lorsque la salle n'est pas utilisée

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 20 heures 56